



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 23 juillet 2020

Délibération CA-202007231
Prix du ticket RU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,*

- **Point de l'ordre du jour**
6 - Prix du Ticket RU
- **Entendu l'exposé de Monsieur CASTELL, Sous-directeur de la vie étudiante à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du MESRI, et de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Article unique :

Le conseil d'administration émet un avis favorable pour l'année universitaire 2020/2021 :

- à la stabilisation du prix du ticket de restaurant universitaire à 3,30€ ;
- à l'application, à compter du 31 août 2020, d'un tarif spécifique à 1€ pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sous conditions de ressources.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 15
Nombre de procurations : 11
Abstentions : 0
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Vanves, le 23 juillet 2020

Dominique MARCHAND

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le 23 juillet 2020
Délibération publiée sur le site internet du cnous le 23 août 2020